



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Isere

Question écrite n° 9942

Texte de la question

M Georges Colombier appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation du collège Anne-Franck, situé dans le Nord-Isère. Les enseignants et les parents d'élèves déplorent la diminution constante des heures de la dotation horaire globale, d'autant plus que dans notre secteur, les retards scolaires sont plus importants que dans le reste du département. Il souhaiterait connaître sa position de principe sur ce dossier, et les moyens qu'il compte mettre en œuvre pour apporter une amélioration à la situation existante.

Texte de la réponse

Reponse. - La progression du budget de la section scolaire pour 1989 traduit la priorité décidée par le Gouvernement en faveur de l'éducation nationale et concrétise les engagements pris par le Président de la République. Dans le domaine des emplois du second degré public, notamment, 4 200 emplois d'enseignants et 7 000 heures supplémentaires sont créés, auxquels s'ajoutent 1 000 emplois d'enseignants (autorisation de recrutement en surnombre) pour soutenir en particulier le développement de la scolarisation dans le second cycle. Un contingent de 5 000 heures supplémentaires est en outre créé pour faciliter les actions pédagogiques en faveur des élèves en difficulté. Au total, ces moyens représentent pour l'enseignement du second degré, un apport de 5 200 emplois et 12 000 heures supplémentaires par année, pour une augmentation estimée à un peu plus de 35 000 élèves. L'administration centrale a procédé à une répartition visant à rééquilibrer progressivement les disparités de moyens constatées entre les académies sur l'année 1988-1989, tout en tenant compte des flux d'élèves prévus dans chaque académie à la rentrée 1989. Les 300 emplois consacrés au développement des filières scientifiques et les 5 000 heures autorisées en faveur des élèves en difficulté ont fait l'objet de répartitions spécifiques. L'académie de Grenoble a ainsi obtenu 213 emplois et 348 heures supplémentaires au titre de la répartition globalisée, douze emplois au titre des filières scientifiques et 185 heures supplémentaires pour le soutien des élèves en difficulté. Si l'administration centrale a ainsi arrêté les dotations de chaque académie, c'est aux recteurs, pour les lycées, et aux inspecteurs d'académie, pour les collèges, qu'il appartient maintenant de répartir les moyens dans le cadre d'enveloppes que chaque recteur aura préalablement affectées à l'ensemble des lycées et à l'ensemble des collèges et, pour ces derniers, à chacun des départements de son académie. C'est pourquoi, s'agissant du collège Anne-Franck, l'intervenant est invité à prendre directement l'attache de l'inspecteur d'académie de Grenoble, qui est seul en mesure d'indiquer la façon dont il a apprécié la situation de cet établissement au regard de celle des autres collèges de son ressort, et les conséquences qu'il en a tirées lors de la répartition des moyens.

Données clés

Auteur : [M. Colombier Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9942

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 février 1989, page 840